

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 19583  
Numéro SIREN : 428 711 949  
Nom ou dénomination : AIR LIQUIDE FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt 48789

**AIR LIQUIDE FINANCE**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'assemblée générale  
**AIR LIQUIDE FINANCE**  
6, rue Cognacq-Jay  
75007 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIR LIQUIDE FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants : émission d'un rapport d'assurance modérée sur le « Green Bond Allocation & Impact Reporting » en mai 2022 et émissions de lettres de confort dans le cadre de la mise à jour du programme EMTN en mai 2022 et en lien avec le tirage effectué en septembre 2022.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations – Points clés de l’audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu’il n’y avait pas de point clé de l’audit à communiquer dans notre rapport.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d’entreprise**

Nous attestons de l’existence, dans le rapport du conseil d’administration sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique d’achat ou d’échange, fournies en application des dispositions de l’article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n’avons pas d’observation à formuler sur ces informations.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AIR LIQUIDE FINANCE par votre assemblée générale du 22 mai 2017.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 6<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

---

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2023

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien Lasou



# AIR LIQUIDE FINANCE

Comptes au 31 décembre 2022

## BILAN AIR LIQUIDE FINANCE

En milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	31 décembre 2022			31 décembre 2021
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Capital souscrit non appelé <b>TOTAL I</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	3 049		3 049	3 049
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations	1		1	341 617
Prêts	10 727 509	18 303	10 709 206	11 032 038
<b>TOTAL II</b>	<b>10 730 559</b>	<b>18 303</b>	<b>10 712 256</b>	<b>11 376 704</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés				
Créances sociétés du groupe et autres	2 291 565	37 782	2 253 783	2 092 992
<b>DIVERS</b>	-			
Valeurs mobilières de placement	64 759		64 759	952
Instruments de trésorerie	79 037		79 037	144 286
Disponibilités	855 393		855 393	1 390 427
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	-			
Charges constatées d'avance	1 383		1 383	7
<b>TOTAL III</b>	<b>3 292 137</b>	<b>37 782</b>	<b>3 254 355</b>	<b>3 628 664</b>
Frais émission d'emprunts à étaler <b>TOTAL IV</b>	19 440		19 440	21 875
Primes de remboursement des obligations <b>TOTAL V</b>	30 877		30 877	30 727
Ecart de conversion actif <b>TOTAL VI</b>	6 131		6 131	7 028
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I à VI)</b>	<b>14 079 144</b>	<b>56 085</b>	<b>14 023 059</b>	<b>15 064 998</b>

## BILAN AIR LIQUIDE FINANCE

En milliers d'euros

PASSIF	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Avant approbation des comptes	
<b>CAPITAUX PROPRES</b> <span style="float: right;">Notes</span>		
Capital	359 722	359 722
Primes d'émission	84 332	84 332
Réserves :		
- Réserve légale	12 507	10 200
Report à nouveau	60	28
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou Perte)</b>	413 291	46 141
Subventions d'investissements		
Autres provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>869 912</b>	<b>500 423</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	6 131	
Provisions pour charges	782	1 060
<b>TOTAL III</b>	<b>6 913</b>	<b>1 060</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts Obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	10 274 092	10 839 533
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	115 542	209 166
Emprunts et dettes financières divers	651 890	655 478
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	
Dettes fiscales et sociales	946	542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	
Dettes auprès de sociétés du groupe et autres	2 102 256	2 858 779
Instruments de trésorerie	743	17
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	-	0
<b>TOTAL IV</b>	<b>13 145 469</b>	<b>14 563 515</b>
Ecarts de conversion passif	<b>TOTAL V</b> 765	<b>0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (I à V)</b>	<b>14 023 059</b>	<b>15 064 998</b>

**COMPTE DE RESULTAT AIR LIQUIDE FINANCE**

*En milliers d'euros*

Compte de résultat	2022	2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<i>Total produits d'exploitation (I)</i>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Charges externes	5 804	6 414
Impôts, taxes et versements assimilés	682	661
Charges de personnel		
Dotations aux amortissements et dépréciations		
<i>Total charges d'exploitation (II)</i>	<b>6 486</b>	<b>7 075</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(6 486)</b>	<b>(7 075)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts et produits assimilés	789 118	349 100
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change	0	0
<i>Total produits financiers (III)</i>	<b>789 118</b>	<b>349 100</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	67 550	6 067
Intérêts et charges assimilées	274 572	266 861
Autres frais financiers	10 684	11 774
Différences négatives de change	2 115	1 998
<i>Total charges financières (IV)</i>	<b>354 921</b>	<b>286 700</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>434 197</b>	<b>62 400</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>	<b>427 711</b>	<b>55 325</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	14 420	9 184
<b>BENEFICE NET</b>	<b>413 291</b>	<b>46 141</b>

## Sommaire de l'annexe des comptes sociaux Air Liquide Finance

Annexe .....	6
<b>A - REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>6</b>
1. Principes généraux .....	6
2. Immobilisations incorporelles .....	6
3. Immobilisations financières .....	6
4. Prêts et emprunts .....	6
5. Créances et dettes .....	7
6. Charges à répartir sur plusieurs exercices .....	7
7. Provisions pour charges .....	7
8. Instruments financiers .....	7
9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement .....	8
<b>B - NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS .....</b>	<b>8</b>
1. Evènements significatifs de l'exercice .....	8
2. Immobilisations incorporelles .....	9
3. Immobilisations financières .....	9
4. Valeurs mobilières de placement .....	10
5. Capitaux propres .....	10
6. Dépréciations et provisions .....	10
7. Etat des créances et des dettes .....	11
8. Détail des charges à payer .....	11
9. Détail des produits à recevoir .....	12
10. Frais d'émissions d'emprunts à étaler .....	12
11. Primes de remboursement des obligations .....	12
12. Instruments de trésorerie .....	12
13. Intégration fiscale .....	13
14. Résultat financier .....	13
15. Impôt sur le bénéfice .....	13
16. Engagements hors bilan .....	14
17. Comptes consolidés .....	15
18. Evènements postérieurs à la clôture .....	15

## Annexe

### **A - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **1. Principes généraux**

Les comptes sociaux de la société AIR LIQUIDE FINANCE sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général.

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité, de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Air Liquide Finance applique le règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

#### **2. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition. Un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, le fonds de commerce est déprécié.

#### **3. Immobilisations financières**

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur valeur historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des immobilisations financières est inférieure à leur valeur comptable.

#### **4. Prêts et emprunts**

Les prêts et emprunts figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Les prêts octroyés avec une maturité d'un an ou plus à l'origine sont classés au sein des immobilisations financières. Les prêts octroyés à moins d'un an à l'origine et les comptes courants de trésorerie mis en place avec les sociétés du groupe sont classés au sein des créances. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Le financement apporté par les sociétés du groupe est classé au sein des « emprunts et dettes financières divers » pour les emprunts, et au sein des « dettes auprès des sociétés du groupe » pour les comptes courants de trésorerie, les excédents de trésorerie, et les titres négociables à court terme émis par l'intermédiaire de la filiale Air Liquide US LLC sur le marché américain (US commercial papers).

Le financement de source externe au groupe est classé au sein des « autres emprunts obligataires » pour les obligations et placements privés, et au sein des « emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit » pour les billets de trésorerie et les concours bancaires courants.

Les prêts et emprunts libellés en devise étrangère sont comptabilisés pour leur contre-valeur euros à la date de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice :

- Les prêts et emprunts sont revalorisés au cours de clôture
- Les écarts entre les valeurs historiques de comptabilisation et les revalorisations ci-dessus sont portés au bilan en « écarts de conversion »
- Les écarts de conversion actifs (pertes latentes de change non compensées) font l'objet d'une analyse spécifique. Une provision pour risques est éventuellement constituée en totalité dans le cas d'opérations non couvertes. Dans le cas d'opérations couvertes, aucune provision n'est constatée sauf à ce qu'un risque de perte résultant d'inefficacité partielle dans la relation de couverture ne soit identifié.

## 5. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les différences résultant de la réévaluation des créances et des dettes libellées en devises étrangères au cours de la clôture de l'exercice sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (Ecart de conversion actif/passif).

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

## 6. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les primes et frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés au bilan en charges à répartir et amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts. Au compte de résultat, les amortissements sont comptabilisés dans le poste charges externes pour les frais d'émission et dans le poste dotations aux amortissements, dépréciations et provisions des charges financières pour les primes d'émission.

## 7. Provisions pour charges

La méthode de l'impôt différé est appliquée pour l'établissement des comptes. L'impôt différé passif est constaté en provision pour impôt.

## 8. Instruments financiers

La société assure le financement à court terme et long terme des autres sociétés du Groupe, et à ce titre, contracte des prêts et comptes courants en devises étrangères.

Les entités opérationnelles du Groupe réalisent des achats et ventes de devises à terme avec Air Liquide Finance. Air Liquide Finance contracte à son tour et de façon symétrique des achats et ventes de devises à terme auprès de contreparties externes.

### - Couverture de change

La société couvre le risque de change associé aux prêts et comptes courants en devises étrangères au moyen d'émissions obligataires ou emprunts directement émis dans la même devise et de divers instruments financiers, essentiellement des contrats à terme de change et des « cross-currency swaps ».

Au cas particulier des contrats de change à terme, la société comptabilise en résultat (en « Intérêts et charges assimilées ») l'effet report/déport (points de terme) de façon étalée sur la durée des instruments de couverture, en contrepartie du compte « instruments de trésorerie ».

Au cas particulier des « cross currency swaps », les intérêts sur chacune des jambes prêteuses et emprunteuses sont comptabilisés en résultat (en « Intérêts et charges assimilées ») au rythme où ils sont encourus, en contrepartie du compte « emprunts et dettes financières divers ».

Par symétrie, le résultat de change dégagé au titre des instruments de couverture est présenté au même moment et dans le même poste du compte de résultat que celui de l'élément couvert. De même, le résultat latent de la couverture est présenté pour la part change dans le même poste au sein des écarts de conversion actif ou passif que les écarts de conversion constatés pour les sous-jacents, en contrepartie du compte « Instruments de trésorerie ».

Lorsque les gains ou pertes de change d'un instrument à terme de couverture se réalisent avant que l'élément couvert n'impacte lui-même le compte de résultat, les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés au bilan dans le compte « instruments de trésorerie ». Ces gains ou pertes ne sont comptabilisés en compte de résultat

que lorsque le gain ou la perte de change symétrique associé à l'élément couvert a impacté le compte de résultat.

Le cas échéant, en l'absence de relation de couverture tout instrument à terme est traité comme une position ouverte isolée :

- les pertes et gains de change réalisés sont comptabilisés au compte de résultat ;
- à la clôture de l'exercice, les pertes et gains de change latents sont enregistrés au bilan en instruments de trésorerie. Seules les pertes latentes impactent le compte de résultat, via la constitution d'une provision pour risques.

#### - Couverture de taux

Afin de se prémunir contre le risque de hausse de taux d'intérêt pouvant impacter le refinancement futur de certaines lignes de dettes, la société est amenée à contracter des instruments de taux couvrant l'effet des variations de taux d'intérêt entre la date de mise en place de la couverture et la date prévue de l'émission couverte. Cet effet se matérialise par une soulte, payée ou reçue à la date de l'émission couverte. Cette soulte est initialement comptabilisée en instruments de trésorerie, puis amortie sur la durée de vie de l'émission couverte.

## 9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale. Celles en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des cours du change à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes sont estimées sur la base de la valeur de marché des placements à la clôture et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation.

## **B - NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

### 1. Evènements significatifs de l'exercice

- Le 24 février 2022, un conflit militaire a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Ce conflit a entraîné un risque de non recouvrement des prêts octroyés aux entités russes. Le 2 septembre 2022, le groupe Air Liquide a confirmé sa volonté de se désengager de la Russie. En conséquence, les prêts et créances octroyés aux entités russes restant en compte au 31 décembre 2022 ont été dépréciés en totalité, soit un montant de 56 millions d'euros (représentant moins de 0.5% du total des prêts et créances). Des charges pour un montant de 6,7 millions d'euros ont été constatées au titre du débouclage des opérations de couverture, ainsi qu'une provision pour risque de change pour un montant de 6,1 millions d'euros.
- Au cours de l'exercice 2021, la société Air Liquide International avait fait apport de sa participation dans la société Air Liquide Belgique à Air Liquide Finance sous le régime de faveur des articles 210 A et B du Code Général des Impôts (« CGI »). Cette participation, dont le montant total était de 341,6 millions d'euros, est assimilée à une branche complète d'activité. Les titres Air Liquide Finance reçus par Air Liquide International en rémunération de l'apport ont fait l'objet d'une attribution gratuite

auprès d'Air Liquide SA, après obtention de l'agrément prévu à l'article 115-2 bis du CGI. Ces opérations préparatoires ont permis la réalisation le 31 janvier 2022 de l'opération de fusion transfrontalière simplifiée de la société Air Liquide Belgique dans la société Air Liquide Finance. Dans le cadre de cette opération, une succursale de la société a été ouverte en Belgique dénommée « Air Liquide Finance succursale belge ». L'opération a engendré un boni de fusion de 406 millions d'euros enregistré dans le compte de résultat sur la ligne « Intérêts et produits assimilés ».

Dans les comptes de l'exercice 2022, est intégré pour la première fois le résultat de la succursale créée le 31 janvier 2022 en Belgique. Cet établissement géré de manière autonome, est soumis aux lois et règlements locaux belges. Le résultat comptable généré est de 4,8 millions d'euros avant impôts (essentiellement composé de produits financiers sur les prêts à certaines filiales du groupe Air Liquide à hauteur de 305 millions d'euros), de 1,2 million d'euros d'impôt sur les sociétés, soit un résultat net de 3,6 millions d'euros.

## 2. Immobilisations incorporelles

Pour séparer les activités industrielles de l'activité de financement, L'Air Liquide S.A. a créé en 1999 la société Air Liquide Finance, filiale française détenue à 100%.

En 2001, L'Air Liquide S.A. a apporté à Air Liquide Finance l'activité de financement et de gestion des risques de taux et de trésorerie du Groupe et de ses filiales.

Ce fonds de commerce a été enregistré lors de l'apport pour une valeur de 3,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, ce fonds ne fait l'objet d'aucune dépréciation.

## 3. Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute au 1er janvier 2022	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31 décembre 2022
Participations (1)	341 617	-	(341 616)	1
Prêts (2)	11 032 038	801 526	(1 106 055)	10 727 509
<b>Total</b>	<b>11 373 655</b>	<b>801 526</b>	<b>(1 447 671)</b>	<b>10 727 510</b>

(1) Air Liquide Finance détient à 100% Air Liquide US LLC afin d'emprunter, par émission d'US Commercial Papers, sur le marché américain.

La diminution des participations résulte de l'opération de fusion de la société Air Liquide Belgique dans la société Air Liquide Finance (voir note B-1 Evénements significatifs de la période).

(2) La variation des prêts provient des remboursements et des nouveaux prêts accordés aux filiales du Groupe Air Liquide au cours de l'exercice.

- Les augmentations correspondent principalement à l'incorporation des prêts Air Liquide Belgique suite à la fusion pour 305 millions d'euros, et de l'effet de change sur les prêts en dollars US à American Air Liquide à hauteur de 149 millions d'euros, en raison de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro.
- Les diminutions correspondent principalement au remboursement d'un prêt de 600 millions d'euros par Air Liquide International et d'un prêt de 400 millions d'US dollars (310 millions d'euros) d'American Air Liquide.

#### 4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2022
Certificat de dépôt	-
Dépôt à terme	62 000
SICAV	1 879
Intérêts courus post comptés	880
<b>Total</b>	<b>64 759</b>

#### 5. Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 21 160 112 actions ordinaires au nominal de 17 euros.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2021 (suivant décision A.G.O. du 31.05.2022)	Autres variations	Au 31 décembre 2022 (avant affectation du résultat)
Capital	359 722			359 722
Prime d'apport	84 332			84 332
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	10 200	2 307		12 507
Réserve de plus-values à long terme				
Autres réserves				
Report à nouveau	28	32		60
Résultat de l'exercice	46 141	(46 141)	413 291	413 291
<b>Total</b>	<b>500 423</b>	<b>(43 802)</b>	<b>413 291</b>	<b>869 912</b>

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 31 mai 2022, l'affectation du résultat 2021 inclut le versement des dividendes pour 43,8 millions d'euros.

#### 6. Dépréciations et provisions

##### a) Provisions

Les provisions correspondent à :

- Des impôts différés qui s'élèvent à 0,8 million d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 million d'euros au 31 décembre 2021 ;
- Une provision pour risque de change sur les prêts aux entités russes qui a été constatée pour un montant de 6,1 millions d'euros.

##### b) Dépréciations

Comme indiqué dans les événements significatifs de l'exercice, les prêts ou créances aux entités russes ont été dépréciés en totalité et s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2021	Dotations	Reprises	2022
Prêts	-	(18 303)	-	(18 303)
Créances sociétés du groupe et autres	-	(37 782)	-	(37 782)
<b>Total</b>	-	<b>(56 085)</b>	-	<b>(56 085)</b>

## 7. Etat des créances et des dettes

En milliers d'euros

CREANCES	Montants bruts au 31 décembre 2021	Montants bruts au 31 décembre 2022	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	11 032 038	10 727 509	1 370 431	9 357 078
Créances clients et comptes rattachés				
Créances sociétés du groupe et autres	2 092 992	2 291 565	2 291 565	
<b>Total</b>	<b>13 125 030</b>	<b>13 019 074</b>	<b>3 661 996</b>	<b>9 357 078</b>

En milliers d'euros

DETTES	Montants bruts au 31 décembre 2021	Montants bruts au 31 décembre 2022	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	10 839 533	10 274 092	892 287	4 303 216	5 078 589
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	209 166	115 542	115 542		
Emprunts et dettes financières divers	655 478	651 890	14 176	637 714	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales	542	946	946		
Dettes auprès de sociétés du groupe et autres	2 858 779	2 102 256	2 102 256		
<b>Total</b>	<b>14 563 498</b>	<b>13 144 726</b>	<b>3 125 207</b>	<b>4 940 930</b>	<b>5 078 589</b>

(1) La variation des autres emprunts obligataires s'explique pour l'essentiel par :

- Le remboursement en janvier 2022 d'un emprunt obligataire émis en janvier 2015 pour 500 millions de Renminbis (environ 72 millions d'euros) ;
- Le remboursement en avril 2022 d'un emprunt obligataire émis en avril 2016 pour 300 millions d'euros ;
- Le remboursement en juin 2022 d'un emprunt obligataire émis en juin 2016 pour 500 millions d'euros ;
- Le remboursement en septembre 2022 d'un emprunt obligataire émis en septembre 2012 pour 400 millions de dollars (environ 393 millions d'euros) ;
- L'émission obligataire le 9 septembre 2022 d'un Euro Bond de 600 millions d'euros au taux fixe de 2,875% et arrivant à échéance le 16 septembre 2032 ;
- L'augmentation des emprunts en dollars pour 151 millions d'euros en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain.

(2) Dont concours bancaires courants au 31 décembre 2022 : 27,7 millions d'euros, et NEU CP « Negotiable EUROpean Commercial Paper » : 85 millions d'euros.

## 8. Détail des charges à payer

En milliers d'euros

	31 décembre 2022
Intérêts courus sur emprunts obligataires	79 596
Intérêts courus nets sur instruments de swaps (1)	2 823
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières divers	14 176
Intérêts courus sur emprunts et dettes auprès des sociétés du groupe	1 670
Autres intérêts courus (1)	0
<b>Charges financières à payer</b>	<b>98 265</b>
Honoraires & frais liés à la garantie apportée par Air Liquide SA	11 820
Contribution sociale de solidarité	554
<b>Autres charges à payer</b>	<b>12 374</b>

(1) Ces intérêts sont comptabilisés au sein des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

## 9. Détail des produits à recevoir

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2022
Intérêts courus sur prêts	94 049
Intérêts courus sur créances auprès des sociétés du groupe	11 179
Autres intérêts courus à recevoir	880
<b>Produits financiers à recevoir</b>	<b>106 108</b>

## 10. Frais d'émissions d'emprunts à étaler

La variation des frais d'émissions d'emprunts à étaler s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2022
Frais d'émissions	21 875	1 760	(4 196)	19 440
<b>Total</b>	<b>21 875</b>	<b>1 760</b>	<b>(4 196)</b>	<b>19 440</b>

## 11. Primes de remboursement des obligations

La variation des primes de remboursement des obligations s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2022
Primes relatives aux émissions 2021 et antérieures	30 727		(5 197)	25 530
Primes relatives aux émissions 2022		5 484	(137)	5 347
<b>Total</b>	<b>30 727</b>	<b>5 484</b>	<b>(5 334)</b>	<b>30 877</b>

## 12. Instruments de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2022
<b>Instruments de trésorerie actif</b>	
Soulttes versées au titre des opérations de couverture de taux (1)	45 495
Swap de change sur NEU CP et US Commercial Papers	79
Swaps de change sur prêt/emprunt	33 463
	<b>79 037</b>
<b>Instruments de trésorerie passif</b>	
Swap de change sur NEU CP et US Commercial Papers	743
Swaps de change sur prêt/emprunt Groupe	-
	<b>743</b>

(1) Valeur nette comptable après amortissement réalisé sur la durée des émissions dont le taux était couvert par le biais d'instruments dérivés de taux

## 13. Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Air Liquide Finance calcule sa provision pour impôts comme si elle était imposée séparément et paie son impôt à L'Air Liquide S.A. qui est la tête de groupe.

## 14. Résultat financier

- Les produits financiers comprennent en 2022 un boni de fusion de 406 millions d'euros (voir note B1 événements significatifs de l'exercice) ;
- Les charges financières comprennent en 2022 des dotations aux provisions liées aux prêts russes pour 62 millions d'euros (6 millions d'euros de provision pour perte latente de change et 56 millions d'euros au titre du risque de non recouvrement ramenant la valeur nette à zéro), ainsi que les charges constatées au titre du débouclage des opérations de couverture pour un montant de 6,7 millions d'euros qui se répartissent pour 5,2 millions d'euros sur la ligne différence négative de change, pour 3,6 millions d'euros sur la ligne intérêts et charges assimilées, et 2,1 millions d'euros de soulte sur la ligne autres intérêts et produits assimilés.

## 15. Impôt sur le bénéfice

La charge d'impôt s'élève à 14,4 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. Après affectation des réintégrations, déductions et des crédits d'impôts afférents à ce résultat, sur l'exercice 2022, la charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Au 31/12/2022</i>
- Impôt dû <sup>(1)</sup>	14 698
- Impôt différé <sup>(2)</sup>	-278
- Charge d'impôt de l'exercice	<b>14 420</b>

(1) Sur l'exercice 2022,

- Air Liquide Finance enregistre en France, un bénéfice fiscal de 80,2 millions d'euros imposé au taux de droit commun de 25% majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%. Les crédits d'impôts imputables s'élèvent à 7,2 millions d'euros et proviennent des retenues à la source appliquées aux intérêts facturés aux filiales de certains pays. La société a réintégré dans le calcul du résultat fiscal la dépréciation concernant les entités russes en attente de la confirmation de la déductibilité par la relation de confiance de l'Administration fiscale.
- A ceci il convient de rajouter le résultat fiscal de 4,8 millions d'euros provenant de la succursale belge, imposé au taux d'impôt sur les sociétés (en Belgique) de 25 %, ce qui a généré un montant d'impôt de 1,2 million d'euros.

(2) L'effet des impôts différés de la période s'élève à -0,3 millions d'euros et provient essentiellement de l'amortissement sur l'année des primes et frais d'émission qui avaient fait l'objet d'une déduction fiscale immédiate lors d'exercices antérieurs.

## 16. Engagements hors bilan

### - Engagements reçus :

Dans la mesure où Air Liquide Finance a pour seule activité le financement du Groupe Air Liquide, les émissions faites par celle-ci sont garanties par L'Air Liquide S.A.

Air Liquide Finance exécute également des opérations de couverture des risques de change et de taux pour les filiales du Groupe. L'Air Liquide S.A. est amené à garantir ces opérations.

Le montant total des engagements reçus de L'Air Liquide S.A. au 31 décembre 2022 s'élève à 10,6 milliards d'euros.

### - Information sur les instruments dérivés de taux d'intérêt :

*(hors instruments de couvertures des risques de change et instruments contractés pour le compte des filiales du Groupe)*

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre 2022</b>	
	<b>Nominale</b>	<b>Juste Valeur</b>
<b>Risque de taux</b>	<b>1 424 295</b>	<b>(17 180)</b>
Swaps de taux / Treasury Lock	0	<b>0</b>
Cross Currency Swap	1 284 295	<b>(18 012)</b>
Options de taux	140 000	<b>832</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 424 295</b>	<b>(17 180)</b>

La juste valeur représente la valorisation de l'instrument dérivé qui est déterminée sur la base des données de marché à la date de clôture. La part change de la juste valeur est comptabilisée en instruments de trésorerie (Note 12).

Dans la mesure où ces instruments sont tous affectés à des opérations de couverture, les variations de juste valeur n'impactent pas de manière significative les comptes au 31 décembre 2022.

### - Lignes de crédit

Air Liquide Finance dispose de sources de financement variées qui lui permettent de financer les besoins de L'Air Liquide S.A. ainsi que ceux des principales filiales du Groupe, que ce soit à long terme (lignes de crédit bancaires, émissions obligataires (en France ou à l'étranger) réservées à des investisseurs qualifiés) ou à court terme (en France, sous la forme de titres négociables à court terme dans le cadre d'un programme d'un montant maximum de 3 milliards d'euros et, aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale américaine, Air Liquide US, L.L.C., sous la forme de US Commercial Paper (USCP) dans le cadre d'un programme d'un montant maximum de 2 milliards de dollars américains).

Au 31 décembre 2022, le montant des lignes de crédit confirmées est de 3,6 milliards d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2021. Le montant total des lignes de crédit bilatérales s'élève à 1,1 milliard d'euros stable par rapport au 31 décembre 2021 et la ligne de crédit syndiquée s'élève à 2,5 milliards d'euros comme au 31 décembre 2021.

## 17. Comptes consolidés

Air Liquide Finance est consolidée dans les comptes du groupe Air Liquide selon la méthode de l'intégration globale.

En application de l'article du code de commerce L 223-16, Air Liquide Finance, contrôlant de manière exclusive la filiale Air Liquide US LLC émettant des valeurs mobilières de placement admises aux négociations sur un marché réglementé (USCP), devrait établir des comptes consolidés.

Cependant, l'ensemble consolidé formé par Air Liquide Finance et sa filiale est d'importance négligeable dans la mesure où au 31 décembre 2022 :

- Les capitaux propres d'Air Liquide US LLC s'élèvent à 144 milliers de dollars avant résultat de 8 milliers de dollars
- Air Liquide Finance emprunte un montant total de 50 millions de dollars à Air Liquide US LLC qui émet des USCP d'égal montant soit 50 millions de dollars.

## 18. Evènements postérieurs à la clôture

Air Liquide Finance a annoncé en mars 2023 une offre de rachat en numéraire portant sur deux séries d'obligations en dollars américains jusqu'à un montant en principal maximal cumulé pour les deux séries de 500 millions de dollars américains.

**AIR LIQUIDE FINANCE**

Société Anonyme au capital social de 359.721.904 euros  
Siège social : 6 rue Cognacq-Jay  
75007 Paris, France  
428 711 949 RCS Paris

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 7 JUIN 2023**

*Résolution d'affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022*

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 413.290.683 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

● Bénéfice de l'exercice	413.290.683 euros
● 5 % à la réserve légale	(20.664.534) euros
	-----
● Le solde, soit	392.626.149 euros
● Auquel s'ajoute le compte « Report à nouveau » bénéficiaire, soit	60.051 euros
	-----
● Formant ainsi un bénéfice distribuable de	392.686.200 euros
● A la distribution d'un dividende total de soit 2,37 euros par action	50.149.465 euros
	-----
● Le solde au compte « Report à nouveau », soit	342.536.735 euros

Le dividende net total par action est de 2,37 euros.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 7 juin 2023.

.../...

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividendes des trois exercices précédents, étant précisé qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions :

<b>Exercice</b>	<b>Distribution globale</b>	<b>Dividende éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts</b>	<b>Dividende non éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts</b>
2021	43.801.432 euros	43.801.432 euros Soit 2,07 euros par action	--
2020	57.420.000 euros	57.420.000 euros Soit 9,57 euros par action	--
2019	68.400.000 euros	68.400.000 euros Soit 11,40 euros par action	--

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**



Certifié conforme

Le Président Directeur Général

## **AIR LIQUIDE FINANCE**

Société anonyme au capital social de 359.721.904 euros  
Siège social : 6, rue Cognacq-Jay, 75007 Paris  
428 711 949 RCS Paris  
(la « Société »)

### **RAPPORT DE GESTION** **établi par le Conseil d'administration** **et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire** **du 7 juin 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

#### **A. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

##### **Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé**

###### *Description générale*

Afin de permettre au groupe Air Liquide (le **Groupe**) de bénéficier d'économies d'échelle et de faciliter l'accès aux financements sur les marchés de capitaux (marchés obligataire et de papier commercial), la Société centralise une large majorité des opérations de financement du Groupe.

La Société dispose de sources de financement variées qui lui permettent de financer les besoins de L'Air Liquide S.A. ainsi que ceux des principales filiales du Groupe que ce soit :

- à long terme par le biais de :
  - (i) lignes de crédit bancaire confirmées ; et
  - (ii) l'émission d'emprunts obligataires placés auprès d'investisseurs qualifiés en France ou à l'étranger ;

ou

- à court terme :
  - (i) en France, sous la forme de titres négociables à court terme dans le cadre d'un programme de *Negotiable European Commercial Paper* (NEU CP) d'un montant maximum de 3 milliards d'euros ; et

- (ii) aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale américaine, Air Liquide US, L.L.C., sous la forme de *US Commercial Paper* (US CP) dans le cadre d'un programme d'un montant maximum de 2 milliards de dollars américains,

(montant nominal total de titres en circulation au titre des deux programmes au 31 décembre 2022 : 0,1 milliard d'euros, en légère diminution par rapport au 31 décembre 2021).

La Société assure également l'exécution des opérations de couverture des risques de change, de taux et de matières premières et d'énergie pour les filiales du Groupe situées dans des pays où la réglementation le permet.

Dans le cadre de ses activités de financement et de couverture, la Société bénéficie de garanties de L'Air Liquide S.A. (essentiellement émises sous forme de cautionnements solidaires) venant garantir les obligations de paiement de la Société à l'égard de ses contreparties bancaires, des porteurs obligataires ou des porteurs NEU CP, selon le cas. A ce titre, et aux termes d'un contrat conclu entre la Société et L'Air Liquide S.A. le 10 décembre 2019, la Société verse annuellement à L'Air Liquide S.A. une commission de garantie calculée sur la base du montant d'engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

La Société est par ailleurs le pivot du système de « *cash pooling* » du Groupe, permettant d'optimiser les ressources financières du Groupe.

#### *Focus lignes de crédit bancaires*

Au 31 décembre 2022, le montant total des lignes de crédit bancaires confirmées accordées à la Société est stable par rapport à 2021 (3,6 milliards d'euros). Ces lignes de crédit sont réparties de la manière suivante :

- 1,1 milliard d'euros de lignes de crédit bilatérales (stable par rapport au 31 décembre 2021). Au cours de l'exercice 2022, deux lignes de crédit bilatérales d'un montant de 100 millions d'euros chacune ont été renouvelées pour des durées respectives de 5 ans et de 3 ans (avec possibilité d'extension à 5 ans) ; et
- 2,5 milliards d'euros de ligne de crédit syndiqué (stable par rapport au 31 décembre 2021).

#### *Focus emprunts obligataires*

La Société procède régulièrement à des emprunts obligataires :

- dans le cadre de son programme EMTN d'un montant maximum de 12 milliards d'euros (montant nominal total de titres en circulation au 31 décembre 2022 : 6,8 milliards d'euros, contre 7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ; et
- en dehors dudit programme (montant nominal total de titres en circulation au 31 décembre 2022 : 3,4 milliards d'euros, contre 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;

les obligations bénéficiant dans chaque cas de la garantie de L'Air Liquide S.A.

En 2022, la Société a ainsi procédé à une émission obligataire sous programme EMTN, en format public, garantie par L'Air Liquide S.A., pour un montant de 600 millions d'euros avec un coupon de 2,875% et une maturité à 10 ans.

En contrepartie, ont été remboursées :

- en janvier 2022, une émission obligataire libellée en renminbi chinois réalisée en 2015 sur le marché domestique Taïwanais d'un montant de 72 millions d'euros équivalents ;
- en avril 2022, une émission obligataire libellée en euros réalisée en 2016 dans le cadre du programme EMTN, en format privé, d'un montant de 300 millions d'euros ;

- en juin 2022, une émission obligataire libellée en euros réalisée en 2016 dans le cadre du programme EMTN, en format public, d'un montant de 500 millions d'euros ;
- en septembre 2022, une émission obligataire libellée en dollars américains réalisée en 2012 auprès d'investisseurs qualifiés américains sous format privé USPP, d'un montant de 393 millions d'euros équivalents ; et
- en septembre 2022, une émission obligataire libellée en francs suisses réalisée en 2014 dans le cadre du programme EMTN, en format privé, d'un montant de 135 millions d'euros équivalents.

#### *Focus prêts et emprunts intra-groupe*

Au 31 décembre 2022, la Société a accordé aux filiales du Groupe, directement ou indirectement, l'équivalent de 12,9 milliards d'euros de prêts et a reçu 3,1 milliards d'euros d'excédents de trésorerie, contre 13,0 milliards d'euros de prêts et 3,4 milliards d'excédents de trésorerie au 31 décembre 2021. Ces opérations ont été réalisées dans 24 devises (principalement : euro, dollar américain, yen japonais, dollar singapourien, renminbi chinois, livre sterling, dollar canadien, dollar australien). Le périmètre direct et indirect (incluant les filiales dont la trésorerie est centralisée localement avant d'être centralisée vers la Société) compte environ 400 filiales.

#### *Focus prêts et emprunts avec les entités russes du fait de la guerre Russie/Ukraine*

Pour mémoire, la position nette de la Société vis-à-vis des entités russes du Groupe était de l'ordre de 50 millions d'euros à la fin 2021, soit moins de 1% des prêts aux entités du Groupe.

Au regard de l'adoption par les autorités russes d'un décret en date du 5 mars 2022, aux termes duquel tout remboursement d'endettement financier, par une société débitrice immatriculée en Russie à une société créancière ressortissante d'un Etat tiers considéré par la Russie comme inamical, pour un montant mensuel excédant 10 millions de roubles (soit environ 160.000 euros équivalents) nécessite l'obtention de l'autorisation préalable des autorités russes (en pratique très difficile à obtenir), les entités russes n'ont pas pu honorer leurs échéances vis-à-vis de la Société.

La première approche de la Société, jusqu'au 8 juillet 2022, a été de rééchelonner les dates de paiement des montants non reçus et de les couvrir sur le marché. Les conditions de marché, la volatilité du rouble, la réticence des banques à travailler sur cette devise et l'adoption de nouvelles sanctions européennes ont rendu progressivement cette pratique très difficile d'un point de vue opérationnel et très coûteuse pour les entités russes concernées.

Toutes les couvertures ont été retournées au 8 juillet 2022, générant un impact net sur le compte de résultat de 6,14 millions d'euros.

Plusieurs actions ont alors été menées pour minimiser l'impact pour la Société.

Ainsi, un accord de compensation a été signé entre la Société et OOO Air Liquide, après validation par les autorités russes, permettant de compenser des sommes dues par la Société au titre des emprunts en roubles de la Société auprès d'OOO Air Liquide avec des sommes dues à la Société au titre des prêts consentis par la Société à OOO Air Liquide. Cet accord a permis de compenser près de 15 millions d'euros équivalents de prêts et emprunts.

En outre, plusieurs prêts consentis par la Société ont fait l'objet d'avenants visant à rééchelonner les paiements, de telle sorte que les échéances mensuelles de remboursement des entités russes concernées ne dépassent pas la limite maximale mensuelle autorisée par le décret susvisé. Les capacités de remboursement des entités russes restent cependant limitées au regard des contraintes réglementaires et opérationnelles qui leur sont applicables.

En septembre 2022, le Groupe a confirmé sa volonté de se désengager de la Russie. Dans le cadre d'une démarche responsable et ordonnée, le Groupe a signé avec l'équipe

dirigeante locale une lettre d'intention visant à lui transférer ses activités en Russie sous forme d'un MBO (*Management Buy Out*). La réalisation de ce projet demeure notamment soumise à l'approbation des autorités russes.

La position nette de la Société vis-à-vis des entités russes était de l'ordre de 56 millions d'euros à la fin 2022, soit moins de 0,5% des prêts aux entités du Groupe. L'ensemble de la position à fin 2022 a été déprécié.

#### *Focus centralisation de trésorerie*

Lorsque la réglementation locale le permet, la Société centralise le solde de trésorerie, via une centralisation physique directe ou indirecte de ces soldes (centralisation de trésorerie quotidienne) ou via des prêts/emprunts intra-groupe à terme échu.

En 2022, la Société a poursuivi la centralisation des soldes de trésorerie. Au 31 décembre 2022, le périmètre de cette centralisation couvre 428 entités dans 26 pays différents (contre 416 entités dans 28 pays au 31 décembre 2021).

#### *Focus instruments dérivés*

Dans un effort global de mise à jour aux standards du marché et d'harmonisation de l'ensemble de ses contrats de couverture des risques de taux, de change et sur matières premières, la Société a signé, au cours de l'exercice 2022, un contrat-cadre relatif aux opérations sur instruments dérivés à terme conformes au modèle établi en 2013 par la Fédération Bancaire Française ("FBF") avec une banque de premier rang localisée au sein de l'Union Européenne.

Environ 14.500 opérations de marché (taux, change et énergie), pour un total de 19 milliards d'euros équivalents, ont été traitées par la Société en 2022, en externe avec les contreparties financières.

Au titre du règlement européen EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*), la Société, entité centralisatrice des opérations financières du Groupe, a conservé en 2022 son statut d'entité non financière "NFC-", puisque toujours en dessous des seuils de compensation obligatoire pour les sociétés négociant des dérivés dans un objectif autre que la couverture des risques. Suite aux nouvelles définitions apportées par EMIR REFIT et conformément à son statut "NFC-", la Société a finalisé en 2022 le transfert de la responsabilité de la déclaration de ses dérivés vers toutes ses contreparties bancaires.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

En 2021, des tests de pénétration effectués à l'initiative du Groupe par un cabinet externe ont été réalisés sur les outils principaux utilisés par le Département Trésorerie Groupe, dont la Société est le principal utilisateur. Un plan d'action a été mis en œuvre dès 2021 sur la base des résultats de ces tests de pénétration et s'est poursuivi en 2022 avec un travail focalisé sur la sécurité, avec la mise en place d'un nouveau standard et de l'authentification unique (SSO). Le SSO n'est cependant pas encore en place pour KTPWeb et le travail se poursuit donc en 2023.

Ce constat en 2021 conduit le Département Trésorerie Groupe à lancer en 2022 un projet, visant à fournir une analyse conclusive sur le TMS (Système de Gestion de Trésorerie) des années futures. La conclusion de ce projet est que le TMS actuel (composé de KTP et KTPWeb) n'est pas pérenne ni à la hauteur des exigences du Groupe. Par conséquent, un projet de remplacement de TMS a été lancé. Un appel d'offres a été préparé en 2022 ; le choix du prestataire se fera en 2023 et le déploiement se poursuivra en 2024.

Dans le cadre du plan stratégique ADVANCE et de ses objectifs de développement durable, le Groupe continue à étudier la possibilité de contracter des achats d'énergie renouvelable virtuels (VPPA: *Virtual Power Purchase Agreement*) qui sont considérés comme des instruments financiers dérivés. Ces instruments, dont la durée peut aller jusqu'à 15 ans,

seraient contractés par la Société auprès de contreparties externes et répliqués simultanément en miroir par la Société auprès des filiales du Groupe concernées.

### **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

La Société a annoncé en mars 2023 une offre de rachat en numéraire portant sur deux séries d'obligations en dollars américains jusqu'à un montant en principal maximal cumulé pour les deux séries de 500 millions de dollars américains.

### **Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### *Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée*

En tant que société financière du Groupe, la Société est principalement confrontée à des risques financiers et des risques numériques.

#### **Risques financiers**

La politique financière de la Société précise les principes de gestion des risques financiers auxquels l'expose son activité. Dans ce cadre, la Société a défini et revoit régulièrement les termes des procédures financières qui interdisent notamment toute opération spéculative en particulier sur les instruments financiers.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée et/ou que la Société gère de manière centralisée pour le compte des entités opérationnelles du Groupe sont les suivants :

- les risques de **contrepartie** et de **liquidité** : les risques de contrepartie et de liquidité sont principalement liés (i) aux **encours de placements à court terme** (essentiellement l'activité de dépôt court terme en cas de défaut d'une des banques clé de la Société et, dans une moindre mesure, perte de valeur liée à l'utilisation de fonds monétaires pour une partie du portefeuille), (ii) aux **encours d'instruments dérivés de couverture** (portant sur la valeur de marché positive des opérations qui serait perdue en cas de défaut d'une ou plusieurs contreparties, et le besoin de substituer de nouvelles couvertures dans des conditions potentiellement moins favorables) et (iii) aux **lignes de crédit** contractées avec chaque établissement financier (correspondant à l'indisponibilité de la facilité lors d'un tirage). Pour plus d'information concernant les risques de contrepartie et de liquidité au 31 décembre 2022 et les mesures de gestion desdits risques, se reporter au paragraphe 2.1 de la section intitulée "*Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle*" du Document d'Enregistrement Universel 2022 de L'Air Liquide S.A. et à la note 25.1 des comptes consolidés de L'Air Liquide S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels que reproduits dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 de L'Air Liquide S.A.
- le risque de **change** : ce risque lié aux fluctuations des devises concerne une centaine de filiales du Groupe. Ces filiales utilisent principalement des contrats de change à terme mis en place par l'intermédiaire de la Société (contrepartie interne de négociation des opérations de couverture), à l'exception des pays dans lesquels les réglementations locales l'interdisent. En 2022, la Société a traité avec ses contreparties financières externes environ 14.000 opérations de change à des fins de couverture, pour un total de 17,4 milliards d'euros équivalents. Pour plus d'information concernant le risque de change au 31 décembre 2022 et les mesures de gestion dudit risque, se reporter au paragraphe 2.2 de la section intitulée "*Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle*" du Document d'Enregistrement Universel 2022 de L'Air Liquide S.A. et aux notes 24.5 et 25.1 des comptes consolidés de L'Air Liquide S.A.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels que reproduits dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 de L'Air Liquide S.A.

- le risque de **taux** : le risque de taux est essentiellement lié à la fluctuation des flux futurs sur la dette lorsque celle-ci est indexée sur des taux variables. En cas de hausse significative des taux d'intérêt lors des renouvellements à venir des émissions obligataires, la Société pourrait se trouver dans l'obligation de consacrer une partie plus importante des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles du Groupe au service de la dette. Au 31 décembre 2022, 61 contrats d'échange de taux et de devises étaient en vie, pour 16 devises différentes et un montant de 2 milliards d'euros (contrepartie euro au taux de clôture de la devise concernée). Pour plus d'information concernant le risque de taux au 31 décembre 2022 et les mesures de gestion dudit risque, se reporter au paragraphe 2.3 de la section intitulée "*Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle*" du Document d'Enregistrement Universel 2022 de L'Air Liquide S.A. et aux notes 24.3 et 25.1 des comptes consolidés de L'Air Liquide S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels que reproduits dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 de L'Air Liquide S.A.
- le risque sur les **matières premières (contrats d'énergie)** : ce risque est lié aux fluctuations des prix sur les matières premières (augmentation des coûts à l'achat et variation de la marge qui pourrait en résulter) qui nécessitent, pour certains contrats conclus par les filiales du Groupe, qu'une couverture soit mise en place par la Société à l'aide de produits dérivés sur matières premières (couvertures mises en place par la Société auprès de ses contreparties financières et répliquées simultanément en miroir par la Société auprès des filiales concernées). Il est précisé que les opérations de couverture relatives aux contrats d'achats de matières premières sont conclues pour répondre aux besoins de l'activité courante du Groupe pour utilisation dans le processus industriel et non à des fins spéculatives. En 2022, 33 opérations sur matières premières ont été réalisées, majoritairement avec des filiales européennes, pour un nominal d'environ 155 millions d'euros. Ces transactions ont essentiellement consisté en des swaps d'échanges de conditions fixes / variables sur du gaz naturel, du pétrole, de l'électricité et du CO<sub>2</sub>. Pour plus d'information concernant le risque sur les matières premières au 31 décembre 2022 et les mesures de gestion dudit risque, se reporter à la note 25.1 des comptes consolidés de L'Air Liquide S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels que reproduits dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 de L'Air Liquide S.A.

### Risques Numériques

Les activités de la Société, ses savoirs-faire et plus largement ses relations avec ses partenaires dépendent d'un fonctionnement de plus en plus dématérialisé et numérique. Ce fonctionnement s'appuie sur des systèmes d'information et des réseaux de communication interdépendants tant aux plans fonctionnel et technique qu'humain. Pour se prémunir contre les risques d'intrusion, d'usurpation d'identité ou cyber, des processus dédiés ont été mis en place et les systèmes d'information renforcés (par exemple chiffrement des fichiers de chargement de données dans le système de paiements de la Société et des principales holdings du Groupe). De plus, la Société a poursuivi les actions de sensibilisation des équipes à la fraude et au vol de données personnelles et confidentielles ainsi que les actions de prévention, de détection et de traitement des incidents significatifs.

### *Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires*

En tant que société financière du Groupe, la Société porte environ 85% de l'endettement brut total du Groupe. L'endettement net élevé auquel la Société fait face, qu'il soit contracté en interne ou en externe, sert à effectuer des prêts à court ou long terme aux filiales du Groupe afin de permettre la poursuite des activités du Groupe tant en France qu'à l'international (se reporter à la section ci-dessus « *Focus prêts intra-groupe* »).

### *Indicateurs clés de performance de nature non financière*

La Société a mis en place un certain nombre d'indicateurs internes pour mesurer sa performance, appelés GFTIs (*General Financing & Treasury Indicators*). Ces indicateurs sont semestriels et certains d'entre eux sont de nature non financière.

Les indicateurs non financiers mis en place par la Société permettent notamment de mesurer la performance de la Société dans la gestion et le suivi de ses relations bancaires (diversité, rating, qualité de la relation, contrats-cadre, pouvoirs bancaires) ainsi que la performance de ses équipes.

### *Utilisation des instruments financiers*

Nous vous invitons à vous reporter aux sections ci-dessus « *Description générale* », « *Focus emprunts obligataires* » et « *Focus instruments dérivés* ».

### **Risques financiers liés au changement climatique**

Conformément aux articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 1° du Code de commerce, il est précisé que la Société ne présente pas de risques financiers directs liés au changement climatique, et n'a donc pas mis en œuvre de mesures en ce sens.

### **Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

#### *Principes généraux*

Les principes de prudence établis au niveau du Groupe, et mis en œuvre par l'intermédiaire de la Société en matière de financement et de gestion des risques, ont été maintenus en 2022 :

- une poursuite de la diversification des sources de financement et une répartition des échéances de remboursement, afin de minimiser le risque de refinancement ;
- la couverture de la dette court terme par des lignes de crédit confirmées ;
- une couverture du risque de taux permettant d'assurer une visibilité du coût de financement en ligne avec les décisions d'investissements long terme ;
- le financement des investissements dans la devise des flux de trésorerie générés, afin de bénéficier d'une couverture de change naturelle ; et
- une centralisation permanente des besoins et excédents de trésorerie.

La Société se conforme aux procédures financières mises en place au niveau du Groupe en matière de contrôle des risques financiers et qui précisent les principes et modalités de gestion des risques financiers auxquels est exposée la Société de par son activité. Pour plus d'information concernant la gestion des risques liés à l'activité de la Société, se reporter au paragraphe 2 de la section intitulée "*Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle*" du Document d'Enregistrement Universel 2022 de L'Air Liquide S.A. ainsi qu'à la note 25.1 des comptes consolidés de L'Air Liquide S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels que reproduits dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 de L'Air Liquide S.A.

Les activités sont gérées sur la base d'une forte ségrégation des tâches, en utilisant une plateforme de négociation multilatérale, un logiciel de gestion de trésorerie et une plateforme de communication reliée au réseau bancaire Swift.

La Société se conforme aux exigences des entités du Groupe relatives à la transparence, la lutte contre la corruption (loi communément appelée "Sapin II"). Elle va au-delà des exigences en incluant les salariés du département Trésorerie et Financements Groupe ainsi que le Département de la Comptabilité des Holdings dans son périmètre, bien que n'étant pas des salariés de la Société.

#### **Activités de la Société en matière de recherche et développement**

La Société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et de développement.

#### **Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

Au présent rapport sont annexées, conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

### **B. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

#### **Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France et prises de contrôle (au cours de l'exercice)**

Néant.

#### **Activité des filiales et participations**

La Société détient à 100% la société Air Liquide US, L.L.C. qui présente en 2022 un résultat net de 7.900 dollars américains.

### **C. SUCCURSALES**

Suite à la réalisation définitive, le 31 janvier 2022, de la fusion-absorption, par la Société, de la société Air Liquide Belgique, une succursale de la Société a été ouverte en Belgique dénommée « Air Liquide Finance succursale belge » et située avenue du Bourget 44, 1130 Bruxelles, Belgique.

### **D. INSTALLATIONS CLASSÉES**

La Société ne détient aucune installation de cette nature.

### **E. PRÊTS DE TRÉSORERIE INTERENTREPRISES**

Néant.

## **F. PRÉSENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

### **Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucun chiffre d'affaires n'a été généré au même titre que l'exercice précédent.

La Société n'a enregistré aucun produit d'exploitation au 31 décembre 2022, au même titre que l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont atteint la somme de 6.486.087 euros contre 7.074.691 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (6.486.087) euros alors qu'il atteignait la somme de (7.074.691) euros au 31 décembre 2021.

Le résultat financier s'établit à 434.197.358 euros contre 62.399.844 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 427.711.271 euros contre 55.325.153 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel fait ressortir un bénéfice de 5 euros alors qu'il était nul au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 413.290.683 euros contre un bénéfice de 46.140.644 euros pour l'exercice précédent.

### **Affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 413.290.683 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

● Bénéfice de l'exercice	413.290.683 euros
● 5% à la réserve légale	(20.664.534) euros
	-----
● Le solde, soit	392.626.149 euros
● Auquel s'ajoute le compte « Report à nouveau » bénéficiaire, soit	60.051 euros
	-----
● Formant ainsi un bénéfice distribuable de	392.686.200 euros
● A la distribution d'un dividende total de soit 2,37 euros par action	50.149.465 euros
	-----
● Le solde au compte « Report à nouveau », soit	342.536.735 euros

Le dividende net par action serait de 2,37 euros.

Le paiement des dividendes soit 50.149.465 euros serait effectué à compter du 7 juin 2023.

En outre, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes des trois exercices précédents, étant précisé qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions :

<b>Exercice</b>	<b>Distribution globale</b>	<b>Dividende éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts</b>	<b>Dividende non éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts</b>
2021	43.801.432 euros	43.801.432 euros Soit 2,07 euros par action	--
2020	57.420.000 euros	57.420.000 euros Soit 9,57 euros par action	--
2019	68.400.000 euros	68.400.000 euros Soit 11,40 euros par action	--

#### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Nous vous informons que la Société n'a pris en charge, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune dépense ni charge visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

#### **Tableau des résultats financiers**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

#### **PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL**

Conformément à l'article L. 225-102 du Code du commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2022, la Société n'a pas de salarié et que les salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient aucune participation dans le capital de la Société dans le cadre d'une gestion collective ou à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs.

#### **ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS OU D' ACTIONS GRATUITES DE LA SOCIÉTÉ AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ**

Néant.

**ANNEXE 1**

**Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients**

Néant.

**ANNEXE 2**

**Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
<b>I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a/ Capital Social	72 000 000	102 000 000	102 000 000	359 721 904	359 721 904
b/ Nombre d'actions ordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000	21 160 112	21 160 112
c/ Nombre d'actions à dividende prioritaire					
<b>II RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES</b>					
a/ Chiffre d'affaires hors taxes					
b/ Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	179 568 646	107 070 687	73 846 741	61 391 816	495 261 171
c/ Impôts sur les bénéfices	51 051 752	25 303 392	9 178 317	9 184 509	14 420 593
d/ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	118 949 163	72 013 576	56 801 447	46 140 644	413 290 683
e/ Montant des bénéfices distribués	88 920 000	68 400 000	57 420 000	43 801 432	50 149 465
<b>III RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
a/ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	21,42	13,63	10,78	2,47	22,72
b/ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	19,82	12,00	9,47	2,18	19,53
c/ Dividende versé	14,82	11,40	9,57	2,07	2,37
<b>IV PERSONNEL</b>					
a/ Nombre de salariés					
b/ Montant de la masse salariale					
c/ Montant des versements au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)					

## **INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT**

Enfin, nous vous rappelons, conformément aux dispositions légales, que la Société est détenue à 99,99% par L'Air Liquide S.A.

La Société compte deux actionnaires, L'Air Liquide S.A. et Azerus SAS (détentrice d'une action).

Cette répartition du capital et des droits de vote n'a pas évolué au cours de l'exercice écoulé.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

## **AIR LIQUIDE FINANCE**

Société anonyme au capital social de 359.721.904 euros

Siège social : 6, rue Cognacq-Jay, 75007 Paris

428 711 949 RCS Paris

(la « Société »)

### **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

**établi par le Conseil d'administration**

**et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire**

**du 7 juin 2023**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous vous demanderons également de vous prononcer sur :

- le renouvellement du mandat des administrateurs ;
- le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ; et
- un projet de modification des statuts.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### **CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention nouvelle donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous précisons cependant qu'il existe une convention conclue et autorisée au cours d'un exercice antérieur dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- un prêt intra-groupe (*inter-co. term loan agreement*) conclu le 13 juin 2016 entre la Société (en tant que prêteur) et Air Liquide International (en tant qu'emprunteur), d'un montant en principal de 1.000.000.000 d'euros, portant intérêt au taux de 2,066% l'an et venant à échéance en juin 2028.

Le Commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour lui permettre d'établir son rapport spécial, sur lequel vous devrez statuer.

### **CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES**

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement, indirectement ou par personne interposée, entre les dirigeants ou actionnaires significatifs de la Société et ses filiales, autres que des conventions courantes et conclues à des conditions normales.

## **ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

### **Composition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration, en application de l'article L. 225-17 alinéa 1 du Code de commerce et conformément à l'article 10 des statuts de la Société, est composé de trois membres au moins et de sept membres au plus, nommés pour des mandats d'une année, renouvelables.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration comprend sept membres, dont trois sont des femmes (soit 42,86%), à savoir :

<b>Prénom, nom et fonction (nommés pour une (1) année)</b>	<b>Echéance du mandat</b>
Jérôme Pelletan Président du Conseil d'administration, Directeur Général et administrateur	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Jacques Molgo Directeur Général Délégué et administrateur	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
François Legroux Administrateur	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Isabelle Lenfant Administratrice	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Camille Mercier Administratrice	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Claire Mesplède Administratrice	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Guillaume Serey Administrateur	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

En vertu de l'article L. 823-20 5° du Code de commerce, le Conseil n'a pas créé de comité d'audit, la société la contrôlant étant elle-même soumise à l'obligation de désignation d'un comité d'audit.

La composition du Conseil d'administration est conforme à la réglementation applicable à la Société. Il n'a cependant été procédé à la désignation d'aucun administrateur indépendant.

La Société ne se réfère à aucun Code de gouvernement d'entreprise à ce jour, étant précisé que la société la contrôlant se réfère elle-même volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

Un règlement intérieur a été adopté afin de préciser les modalités de la participation aux séances du Conseil d'administration par visioconférence ou télécommunication.

## **Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, chaque membre du Conseil se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du Président du Conseil, par ailleurs dirigeant de la Société.

Le Conseil est régulièrement informé par le Directeur Général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société.

Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société, ses métiers et ses secteurs d'activités.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs représentant le tiers au moins de ses membres peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, prendre l'initiative de la convocation.

Les convocations peuvent être effectuées par tous moyens, même verbalement.

La présence de la moitié au moins des membres en fonction est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs assistant à la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du Président du Conseil d'administration est prépondérante.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil.

En outre, le Conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signées par le Président de séance et au moins par un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à deux (2) reprises ; le taux de participation des administrateurs était de 100%.

## **Éventuelles limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration ainsi que les éventuelles limitations de pouvoirs qui lui sont imposées par le Conseil d'administration.

Il est précisé, à titre d'ordre interne et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, que le Conseil d'administration a fixé, lors de sa séance du 24 septembre 2021, les conditions dans lesquelles Monsieur Jérôme Pelletan pourra mettre en œuvre et/ou déléguer les pouvoirs afférents aux opérations bancaires, de financements, de trésorerie ou de couverture réalisées par la Société.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans.

## **Éventuelles limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général Délégué**

Le Directeur Général Délégué est investi des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il est précisé, à titre d'ordre interne et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, que le Conseil d'administration a fixé, lors de sa séance du 24 septembre 2021, les conditions dans lesquelles Monsieur Jacques Molgo pourra mettre en œuvre et/ou déléguer les pouvoirs afférents aux opérations bancaires, de financements, de trésorerie ou de couverture réalisées par la Société.

Le Directeur Général Délégué doit être âgé de moins de 65 ans.

### **Mandats des administrateurs**

Les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Jérôme Pelletan
- Monsieur Jacques Molgo
- Monsieur François Legroux
- Madame Isabelle Lenfant
- Madame Camille Mercier
- Madame Claire Mesplède
- Monsieur Guillaume Serey

arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous vous proposons de

renouveler les mandats de Messieurs Jérôme Pelletan, Jacques Molgo, François Legroux et Guillaume Serey et de Mesdames Isabelle Lenfant, Camille Mercier et Claire Mesplède,

pour une période d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### **Liste des mandats et fonctions**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

<b>Mandataires sociaux</b>	<b>Fonctions et mandats exercés durant l'exercice dans toutes sociétés (y compris étrangères)</b>	
	<b>Sociétés</b>	<b>Mandats et fonctions</b>
<b>Jérôme Pelletan</b>	L'Air Liquide S.A.	Directeur Financier Groupe
	Air Liquide Finance	Administrateur et Président-Directeur Général

Mandataires sociaux	Fonctions et mandats exercés durant l'exercice dans toutes sociétés (y compris étrangères)	
	Sociétés	Mandats et fonctions
	Air Liquide Eastern Europe	Administrateur
	Air Liquide US, LLC	<i>Manager and Chairman</i>
<b>Jacques Molgo</b>	L'Air Liquide S.A.	Directeur Financier Adjoint
	Air Liquide Finance	Administrateur et Directeur Général Délégué
	Société Anonyme Française Péroune	Administrateur et Président-Directeur Général
	Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient	Administrateur
	AL-RE	Administrateur
	Air Liquide Investissements d'Avenir et de Démonstration	Administrateur
	Orsay-RE	Administrateur
	Air Liquide China Holding Co. Ltd.	<i>Director</i>
	Air Liquide US LLC	<i>Manager - Secretary</i>
	Association Française des Trésoriers d'Entreprise	Administrateur
<b>Yves Bataillon-Debès (jusqu'au 31 mai 2022)</b>	Air Liquide Finance	Administrateur
	OHS Group (BVI) Limited	Director
<b>François de Carvalho</b>	Air Liquide Finance	Administrateur
	Air Liquide Investissements	Gérant

Mandataires sociaux	Fonctions et mandats exercés durant l'exercice dans toutes sociétés (y compris étrangères)	
	Sociétés	Mandats et fonctions
(jusqu'au 19 septembre 2022)		
Fabienne Lecorvaisier (jusqu'au 31 mai 2022)	L'Air Liquide S.A.	Directeur Général Adjoint et Membre du Comité d'Audit
	Air Liquide Finance	Administratrice
	Air Liquide International	Administratrice
	The Hydrogen Company	Administratrice
	American Air Liquide Holdings, Inc.	<i>Director</i>
	Air Liquide International Corporation	Executive Vice President
	Safran	Administratrice indépendante
François Legroux	Air Liquide Finance	Administrateur
	Air Liquide Middle East	Administrateur
	Air Liquide Afrique	Administrateur
	Gasal Company (Q.S.C.)	<i>Director</i>
Isabelle Lenfant (à compter du 17 octobre 2022)	Air Liquide Finance	Administratrice
	Air Liquide Australia Solutions Pty Ltd	<i>Director</i>
	Assur-Orsay	Administratrice

Mandataires sociaux	Fonctions et mandats exercés durant l'exercice dans toutes sociétés (y compris étrangères)	
	Sociétés	Mandats et fonctions
	Société Anonyme Française Péroune	Administratrice
<b>Camille Mercier</b> (à compter du 17 octobre 2022)	Air Liquide Finance	Administratrice
<b>Claire Mesplède</b> (à compter du 17 octobre 2022)	Air Liquide Finance	Administratrice
	Association Entreprises pour les Droits de l'Homme	Administratrice
<b>Guillaume Serey</b>	Air Liquide Finance	Administrateur

#### **MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous vous proposons de renouveler ce mandat.

#### **PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

En application de l'article L. 225-37-4 et de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, les articles 9 et 16 à 22 des statuts de la Société prévoient les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (statuts qui sont disponibles au siège de la Société).

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

#### **DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé :

Néant.

## **ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Compte tenu de l'actionnariat de la Société, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés et expliqués conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce.

### **Structure du capital de la Société**

Les renseignements figurent dans le rapport de gestion.

### **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce**

Les statuts prévoient une clause d'agrément.

### **Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce**

Néant.

### **Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci**

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

### **Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel. Il convient de souligner que la Société n'a pas de salarié.

### **Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Néant.

### **Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts**

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

### **Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions**

Les renseignements sur les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration figurent ci-dessus.

### **Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société**

Dans un souci de transparence, nous vous invitons à vous reporter à la section « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » figurant aux pages 246 à 247 du Chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel 2022 de L'Air Liquide S.A. qui mentionne certains contrats auxquels la Société est partie et qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de L'Air Liquide S.A. et, *in fine*, de la Société.

### **Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Néant.

## **EXAMEN D'UN PROJET DE MODIFICATIONS DES STATUTS**

Nous vous proposons enfin d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment :

- (i) permettre au Conseil de prendre certaines décisions relevant de ses attributions propres par consultation écrite ;
- (ii) mentionner que le Conseil a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ;
- (iii) prévoir la possibilité de tenir une Assemblée Générale exclusivement par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires ; nous vous précisons qu'un droit d'opposition est reconnu aux actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ; le droit d'opposition à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire dématérialisée s'exercerait après les formalités de convocation ; et
- (iv) mettre en harmonie les dispositions des statuts avec les termes de la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.